



Conseil économique et social

Distr. limitée
22 octobre 2001
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2001

10-14 décembre 2001

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation concernant le programme de pays**

Jamaïque

Additif

Résumé

Le présent additif à la note de pays présentée au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2001 contient la recommandation finale concernant le programme de pays qui sera soumise à l'approbation du Conseil.

Il contient une recommandation concernant le financement du programme de la Jamaïque, dont le niveau annuel de planification est égal ou inférieur à 1 million de dollars. La Directrice générale *recommande* au Conseil d'administration d'approuver un montant de 3 020 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 6 980 000 dollars en ressources diverses, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période allant de 2002 à 2006.

* E/ICEF/2001/12.

** La note de pays initiale ne contenait que des chiffres indicatifs pour la coopération au programme prévue. Les chiffres figurant dans le présent additif sont définitifs et tiennent compte des soldes non engagés au titre de la coopération au programme à la fin de 2000. Ils seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés en 2001 pour les programmes à financer au moyen de ressources ordinaires et de ressources diverses (E/ICEF/2001/P/L.73)



Données de base^a**(1999, sauf indication contraire)**

Nombre d'enfants de moins de 18 ans (millions)	1,0
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (TMM5) (pour 1 000 naissances vivantes) (2000)	20
Taux de mortalité infantile (TMI) (pour 1 000 naissances vivantes) (2000)	17
Pourcentage des enfants présentant une insuffisance pondérale (moyenne et grave) à la naissance	4
Taux de mortalité maternelle (TMM) (pour 100 000 naissances vivantes) (1987)	120
Taux d'alphabétisation (% , hommes/femmes) (2000)	83/91
Taux net de scolarisation primaire/fréquentation (% net, garçons/filles)	92/94
Pourcentage des enfants atteignant le cinquième niveau du primaire (1990)	96
Pourcentage de la population ayant accès à une eau salubre (2000)	92
Couverture du programme élargi de vaccination financé par le Gouvernement (%)	100
Produit national brut (PNB) par habitant (dollars É.-U.)	2 430
Enfants d'un an pleinement immunisés contre :	
La tuberculose (%)	88
La diphtérie, la coqueluche et le tétanos (%)	81
La rougeole (%)	96
La poliomyélite (%)	84
Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos (%)

^a Ces données sont extraites de la publication «Progrès accomplis depuis le Sommet mondial pour les enfants: statistiques mises à jour», qui a été préparée pour servir de supplément au rapport du Secrétaire général intitulé «Nous les enfants: examen de fin de décennie de la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants» (A/S-27/3), de sorte qu'elles peuvent différer de celles qui sont contenues dans le texte du présent document.

La situation des enfants et des femmes

1. L'analyse de la situation des enfants et des femmes en Jamaïque demeure pour l'essentiel la même que celle qui est décrite dans la note de pays qui a été soumise au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2001 (E/ICEF/2001/P/L.29). Les études, enquêtes et rapports d'activité qui ont été réalisés récemment sur les enfants confirment que les interventions stratégiques dont il est fait état dans le nouveau programme de coopération pour le pays concordent avec les principaux problèmes auxquels se heurte la réalisation des droits de l'enfant en Jamaïque, à savoir : la stagnation de l'économie, la pauvreté, la qualité inégale des services sociaux, la violence et l'épidémie de VIH/sida.

2. Le Ministère de la santé estime que le nombre cumulatif de cas de contraction du sida qui ont été portés à sa connaissance a augmenté de 10 % entre juin et décembre 2000. De tous les groupes d'âge, c'est celui des adolescents de 10 à 19 ans qui compte le plus grand nombre de nouveaux cas. Cette vulnérabilité des adolescents à l'épidémie de VIH/sida, que viennent aggraver d'autres sujets de préoccupation, comme l'implication croissante des adolescents de sexe masculin dans des actes de délinquance et de violence, la faiblesse des niveaux d'instruction et l'augmentation des taux d'abandon scolaire, confirme la nécessité de porter une

attention concertée à ce groupe d'âge. L'implication des enfants et des adolescents dans des actes délictueux a augmenté, passant de 648 cas en 1994 à 844 cas en 1999. Entre 1996 et 1998, le nombre total de suicides a doublé, les adolescents et les jeunes y entrant pour 31 %. Des études récentes montrent que beaucoup d'adolescents – et en particulier les garçons – manifestent des symptômes de dépression et entretiennent des pensées suicidaires. De récentes discussions de groupes témoins avec des adolescents venus d'horizons géographiquement et socio-économiquement différents les montrent soucieux d'exercer leur droit à la participation et d'être en mesure d'influer sur les débats d'orientation et l'élaboration des messages, surtout quand il s'agit de VIH/sida et de violence.

Coopération au programme, 1997-2001

3. Le programme de coopération pour la période 1997-2001 (E/ICEF/1996/P/L.24/Add.1) visait à promouvoir l'objectif national d'éradication de la pauvreté en plaidant pour l'élaboration et la réforme de politiques nationales centrées sur l'enfant dans le cadre de quatre domaines de programme. L'examen à mi-parcours de 1999 notait que la majeure partie des réalisations obtenues était due au soutien apporté à des processus d'amélioration à long terme dans le domaine de l'élaboration et de la réforme des orientations. On y recommandait la poursuite de cette approche ainsi que le renforcement de la culture de suivi et d'évaluation, de plaidoyer et de mobilisation sociale en faveur d'une meilleure appréciation des droits de l'enfant et de l'acceptation de ces droits par la société.

4. La place qui est faite, dans le programme de politique et de planification sociales, à la collecte, à l'analyse et à la diffusion de données axées sur l'enfant a contribué à susciter d'importants débats d'orientation de haut niveau sur les enfants, ce qui s'est traduit par l'incorporation des droits de l'enfant et des obligations de ceux qui en sont comptables dans la politique nationale pour l'enfance, dans le plan national pour l'éradication de la pauvreté et dans d'autres politiques. D'autres études et outils mis au point dans le cadre du programme, et notamment les études qui ont été réalisées sur les ressources budgétaires destinées aux enfants, la mise en place du système de suivi des indicateurs sociaux, l'enquête en grappes à indicateurs multiples entreprise dans le cadre de l'évaluation nationale de fin de décennie, ainsi que les enquêtes réalisées pour mesurer l'importance du nombre d'enfants des rues et d'enfants qui travaillent, ont constitué d'importants instruments des pouvoirs publics et des organisations non gouvernementales (ONG) pour la collecte des données et l'élaboration des programmes. L'intensité des activités de sensibilisation et de mobilisation sociale suscitée par le Mouvement mondial pour l'enfance et par la campagne «Dites oui pour les enfants» ont contribué à accroître le nombre et à améliorer la qualité des alliances et des partenariats conclus avec les pouvoirs publics et la société civile et conduit les responsables de l'élaboration des politiques et de la planification des programmes à mieux apprécier la place centrale qui doit être faite aux droits de l'enfant.

5. Le programme relatif à l'éducation de base et au développement du jeune enfant a contribué pour une large part à la réforme des politiques sectorielles, y compris à l'aide apportée au Groupe national d'action, ce qui a conduit le Gouvernement à adopter une politique de rattachement des services d'aide au jeune enfant aux Ministères de la santé, de l'éducation et de la culture et qui s'est traduit aussi par la création d'un service intégré d'aide au jeune enfant. Ce service

représente un mécanisme de coordination intersectorielle qui est chargé de suivre de près les fonctions d'orientation, de planification et de régulation du Plan national d'action pour le développement du jeune enfant. L'UNICEF a également apporté son soutien à la réalisation du bilan stratégique du Programme national pour les jeunes enfants, à l'établissement de normes professionnelles pour les gardes d'enfants et à l'élaboration de politiques et de normes d'exploitation et de gestion pour les établissements qui s'occupent des jeunes enfants. L'aide dont ont bénéficié les programmes de visites à domicile a entraîné une forte expansion des prestations de services, expansion due pour une large part au travail fourni par la Rural Family Support Organization, organisme de soutien à la famille rurale, auquel a été décerné le prix Maurice Pate de l'UNICEF en 2000. L'UNICEF a apporté son concours à la formation de la Coalition for Better Parenting (coalition pour une amélioration du rôle parental), laquelle a beaucoup fait pour la coordination et la prestation de services d'appui intégrés aux familles et aux collectivités à faibles revenus par l'intermédiaire du réseau des organismes qui en sont membres.

6. Le programme conçu pour les enfants et les jeunes à risques a aidé à la préparation du projet de loi sur les soins et la protection à assurer aux enfants, qui vise à réunir en un seul instrument juridique, pour la fin de 2001, les principales dispositions sociales et juridiques en vue d'améliorer l'aide aux enfants et leur protection. Bien que fortement orienté vers les enfants en situation critique, le projet de loi n'en représente pas moins un premier pas vers l'adoption d'une législation plus holistique englobant toute la gamme des droits de l'enfant. Le programme a rendu possible la tenue de consultations sur la restructuration de la division des services aux enfants du Ministère de la santé en vue d'en faire, pour la formation des enfants, un organisme directeur doté de fonctions mieux définies en matière de fixation d'orientations et d'établissement de normes. L'UNICEF a aidé les pouvoirs publics et les ONG à assurer des rudiments d'éducation de rattrapage, une formation de préparation à la vie active et le bénéfice de services de vulgarisation à quelque 450 enfants des rues et enfants qui travaillent. L'attention suscitée par l'épidémie de VIH/sida a été marquée, pour la première fois en Jamaïque, par la production d'un manuel recommandant les pratiques et les démarches à suivre par les personnes qui s'occupent d'enfants atteints du VIH/sida, manuel qui a été utilisé pour la formation de 40 dispensateurs de soins communautaires et de soins à domicile.

7. Le programme de développement communautaire décentralisé pour les enfants a aidé le Ministère de la santé à lancer une initiative pilote tendant à prévenir la transmission du VIH des mères aux enfants en lui fournissant des ressources pour l'acquisition de fournitures ainsi que pour des activités de formation et d'évaluation dont ont bénéficié quelque 120 agents de santé de 20 établissements de santé. Bien qu'elle n'en soit encore qu'à ses débuts et qu'elle ne touche que 20 % des accouchements, cette initiative n'en représente pas moins un pas sur la voie de l'institutionnalisation des services de prévention de ce type de transmission dans l'ensemble de l'île. Le programme a également permis de promouvoir la formation d'un personnel clé, la distribution de fournitures et l'organisation d'activités de sensibilisation pour la gestion de maladies de l'enfance transmissibles et pour lesquelles il existe des vaccins, pour l'allaitement au sein, pour la nutrition et pour l'apprentissage de règles d'hygiène. Les taux d'immunisation ont baissé en 1998, mais le renforcement constant de l'action menée par le Ministère de la santé, l'UNICEF et l'Organisation panaméricaine de la santé ont contribué à inverser quelque peu la tendance en 2000. L'aide de l'UNICEF a facilité l'évaluation et la

certification de six hôpitaux comme étant «amis des bébés». Compte tenu de la recommandation faite à mi-parcours de restructurer ce programme, il a été décidé d'en modifier l'accent dans le sens du développement et de la participation, y compris de fournir une aide à des programmes qui visent, par le jeu de l'information réciproque et le rôle de mentor assumé par certains, à communiquer aux adolescents des renseignements concernant la prévention du VIH/sida.

Enseignements tirés de la coopération

8. Les enseignements à tirer demeurent essentiellement les mêmes que ceux dont il est fait état dans la note de pays. Il en est un auquel il convient de porter une attention spéciale, à savoir qu'élaborer une politique sociale, réformer l'appareil législatif, sensibiliser l'opinion et agir sur les caractéristiques comportementales des détenteurs de droits et de ceux qui en sont comptables sont des processus complexes dont les résultats tardent souvent à se manifester. Il faut faire en sorte que le programme de pays poursuive des objectifs réalistes et réalisables et il faut qu'il soit générateur de dynamisme dans les domaines de la sensibilisation, de la mobilisation, du soutien des autorités et de la création de partenariats à tous les niveaux de telle sorte que tous les détenteurs de droits et tous ceux qui en sont comptables prennent conscience des progrès et des faits nouveaux qui ont pu survenir et qu'ils règlent leur participation en conséquence. De la même façon, il faut des stratégies et des mécanismes de coordination adaptables et flexibles parce qu'il y a, dans le programme de pays, des problèmes qui se recourent.

Coopération recommandée au programme, 2002-2006

Montant estimatif des dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2002	2003	2004	2005	2006	Total
Ressources ordinaires						
Développement du jeune enfant	114	113	112	111	110	560
Développement et participation de l'adolescent	112	111	110	109	107	549
Politique, sensibilisation, attention et protection spéciales	205	204	203	202	200	1 014
Dépenses intersectorielles	173	176	179	182	187	897
Total partiel	604	604	604	604	604	3 020
Autres ressources						
Développement du jeune enfant	800	800	514	513	513	3 140
Développement et participation de l'adolescent	540	540	350	350	350	2 130
Politique, sensibilisation, attention et protection spéciales	300	300	300	300	300	1 500
Dépenses intersectorielles	42	42	42	42	42	210
Total partiel	1 682	1 682	1 206	1 205	1 205	6 980
Total	2 286	2 286	1 810	1 809	1 809	10 000

Élaboration du programme de pays

9. Le Planning Institute of Jamaica (PIOJ) et l'UNICEF ont pris la tête d'une opération à laquelle ont participé plus de 100 partenaires – ministères sociaux, organisations de la société civile, milieux universitaires, institutions des Nations Unies et organismes bilatéraux et multilatéraux. Les groupes de travail établis par thème en 2000 pour enrichir de leur savoir les phases d'analyse de situation et d'élaboration des stratégies ont été reconstitués en 2001 pour apporter leur concours à la formulation du programme de pays. Les approches axées sur le cycle de vie et les droits ont été suivies tout au long du processus. Les discussions de groupes témoins et les ateliers plurithématiques qui ont été organisés avec des adolescents ont été générateurs d'apports déterminants. Des synergies ont été établies avec l'Évaluation commune de pays (ECP) et avec le bilan de fin de décennie en utilisant des indicateurs et des résultats communs aux deux opérations. Il a également été tenu compte du Kingston Consensus on Children and Social Policy in the Americas. Le processus d'élaboration du programme de pays est venu compléter et enrichir le cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF), dont on prévoit qu'il sera achevé pour la fin de l'année 2001. Les dépistages d'impact environnemental qui ont été faits ont conclu à l'innocuité environnementale de tous les projets envisagés. Une analyse de vulnérabilité a permis de déterminer les démarches opérationnelles à suivre en cas de catastrophe naturelle.

Buts et objectifs du programme de pays

10. Globalement, le but du programme de pays est de doter le pays, les collectivités et les familles de moyens accrus pour promouvoir et protéger les droits de tous les enfants et pour donner à ceux-ci la chance d'atteindre la plénitude de leurs moyens et de s'y maintenir. À cette fin, le programme de pays poursuivra trois objectifs qui sont étroitement liés : a) veiller à faire en sorte que, jusqu'à l'âge de 8 ans, tous les enfants, et en particulier ceux des catégories de populations vulnérables, puissent bénéficier de bons services de soins prénatals et de première enfance et réaliser tout leur potentiel de développement par la satisfaction de leurs besoins et de leur droit de vivre, de grandir et de se développer dans un milieu propre à leur assurer la protection et les soins dont ils ont besoin; b) favoriser et promouvoir la création d'environnements dans lesquels, par l'attention et le soutien qu'ils y auront reçus et par l'esprit de participation qui leur y aura été inculqué, pourront se former des adolescents (de 9 à 18 ans) équilibrés, en bonne santé, raisonnables et conscients de leurs responsabilités et de leurs moyens, capables de contribuer à leur propre développement et à celui de leur pays; c) renforcer les capacités nationales et infranationales de protection et de promotion des droits de l'enfant par la politique sociale, par le plaidoyer et par des interventions ciblées en faveur des enfants qui nécessitent une attention et une protection spéciales.

11. Globalement, la structure du programme demeure, pour l'essentiel, la même que celle qui est décrite dans la note de pays, avec cette différence, toutefois, qu'en raison de leur complémentarité, on a fondu en un seul le programme relatif aux activités de sensibilisation, d'orientation et de planification et le programme relatif aux besoins d'attention et de protection spéciales. Il en résulte une structure de

programme plus ciblée et plus gérable de nature à faciliter l'obtention de résultats et de réalisations durables pour les enfants.

Liens avec les priorités nationales et internationales

12. Le programme est en phase avec l'objectif de réduction de la pauvreté qui est celui du Gouvernement et avec le fait que celui-ci accepte de considérer comme priorités nationales la protection du jeune enfant, le problème des enfants qui vivent dans la pauvreté et celui des adolescents à risque. L'UNICEF va continuer à travailler avec le programme national d'éradication de la pauvreté en vue de faire en sorte que les enfants soient au cœur de toutes les initiatives de réduction de la pauvreté. Le soutien apporté aux nouvelles orientations sera guidé par le cadre de la politique nationale de l'enfant, les recommandations du bilan national de fin de décennie et le plan national d'action pour le développement du jeune enfant. Le programme s'emploiera aussi à promouvoir l'inclusion permanente des approches axées sur les droits et le cycle de vie dans la révision actuelle des filets de protection sociale et l'évaluation du cadre de politique sociale, dont l'exécution est confiée au cabinet du Premier Ministre. Un soutien permanent sera fourni au bureau de l'envoyé spécial pour les enfants et à son rôle de chef de file dans le mouvement pour les droits de l'enfant en Jamaïque.

13. Les priorités du programme de pays sont également en concordance avec les rapports d'État partie de la Jamaïque au Comité des droits de l'enfant. Examinant, en 1995, le premier de ces rapports, lequel lui avait été soumis en 1993, le Comité avait recommandé d'incorporer dans la législation nationale les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant, de mettre en place un système intégré permettant de contrôler l'application de la Convention, d'affecter des ressources suffisantes aux programmes pour enfants, de multiplier les initiatives d'enregistrement de tous les enfants et de prendre des mesures additionnelles en vue de combattre le mauvais traitement et l'exploitation des enfants. Dans son deuxième rapport, en 1998, le Gouvernement faisait savoir quelle suite avait été donnée à ces recommandations.

14. Les stratégies et priorités du programme de pays vont dans le sens de celles dont il est fait état dans l'Évaluation commune de pays concernant la promotion de la formation de capital social, de l'équité, de l'ordre public et des droits fondamentaux de la personne humaine. Le programme de pays favorisera l'intégration des recommandations de la déclaration du Sommet du millénaire des Nations Unies dans le cadre des orientations nationales, une attention spéciale étant portée aux droits de la personne humaine, à la protection des enfants comme étant la composante la plus vulnérable de la société, à l'éradication de la pauvreté et à la lutte contre le VIH/sida. L'importance de la place qui est faite dans le programme à la nécessité de prévenir les violences et l'exploitation sexuelle dont sont victimes des enfants s'inscrit dans le droit fil de la signature récente, par le Gouvernement, du Protocole facultatif de la Convention relative aux droits de l'enfant se rapportant à la vente des enfants, à la prostitution enfantine et à la pornographie impliquant des enfants. Le programme de pays tient compte aussi des priorités d'ordre organisationnel définies dans le futur programme mondial pour les enfants. Durant les évaluations annuelles, la stratégie et les objectifs du programme seront analysés et, le cas échéant, revus à la lumière du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF ainsi que du document

issu de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants.

Stratégies de programme

15. La stratégie du programme demeure inchangée depuis la note de pays. Le programme déploie, en plusieurs plans, un ensemble conjugué de principes directeurs, de stratégies et de préoccupations croisées englobant les principes fondateurs de la Convention relative aux droits de l'enfant et tels autres principes se rapportant aux droits de l'homme comme le principe de responsabilité et celui de l'universalité, de l'indivisibilité et de l'interdépendance des droits. Les principes directeurs impriment direction et donnent justification aux efforts conjugués de tous ceux qui sont associés dans la mise en œuvre du programme ou qui y collaborent. Les stratégies définissent la manière d'atteindre l'objectif global du programme de pays, avec attention spéciale aux critères complémentaires et polyvalents par l'application desquels on vise à obtenir le rendement maximum des ressources humaines et financières investies dans une programmation axée sur les enfants.

16. Agissant par l'intermédiaire du groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida et dans le cadre de l'initiative régionale et multinationale de lutte contre le VIH/sida (E/ICEF/2001/P/L.62), l'UNICEF apportera son concours à des activités visant à renforcer les capacités institutionnelles ainsi que les activités de plaidoyer, d'information et de communication pour prévenir la transmission du VIH/sida entre adolescents, à doter les collectivités et les familles de moyens accrus pour prendre soin d'enfants touchés par l'épidémie et à mettre en place un cadre de programmes et de politiques appropriés. D'autres questions qui touchent à plus d'un domaine concernent, par exemple, l'adoption d'une approche intégrée du rôle de parent, le recentrage des problèmes d'inégalité entre sexes, les données, la recherche, le contrôle et l'évaluation ainsi que le plaidoyer, la mobilisation et la participation. Le programme de pays s'articule autour de trois programmes.

17. *Développement du jeune enfant.* Le programme s'attaquera aux problèmes que sont : les carences de développement du jeune enfant, l'insuffisance de l'accès aux programmes conçus pour les jeunes enfants, en particulier pour les moins de 3 ans, les difficultés de la transition et la faiblesse des acquis scolaires, notamment dans le cas des garçons de la tranche d'âge des 6 à 8 ans, l'inadéquation des pratiques parentales et le caractère limité des mécanismes de soutien mis à la disposition des parents, la mortalité maternelle et infantile, la transmission du VIH/sida par la mère et la fragmentation des mécanismes de coordination dans le secteur de la petite enfance. Le programme consiste en trois domaines de projets : a) mise en place d'un environnement porteur en matière d'orientation et de programmation; b) amélioration de la qualité et des normes de prestation des services; c) renforcement des capacités de la famille et de la collectivité. Parmi les principaux résultats attendus, il y aura : la création d'un environnement meilleur et plus protecteur pour le développement affectif et physique du jeune enfant, un élargissement de la portée de l'action des institutions d'aide à la petite enfance, un renforcement des moyens dont disposent les parents pour stimuler, soigner et protéger leurs enfants, une réduction des taux de transmission du VIH par la mère et une augmentation de la qualité et de l'impact des mesures prises pour assurer le développement complet du jeune enfant.

18. Le premier projet contribuera à favoriser la mise en place, en matière d'orientation, de planification et de législation, d'un environnement de nature à démarginaliser les questions relatives à la petite enfance, à coordonner et faciliter les actions et à mobiliser des ressources pour le développement du jeune enfant. Il prévoit une aide à l'élaboration et à la mise en place d'un appareil législatif, politique et normatif axé sur l'enfant pour guider et renforcer la fourniture des services et les investissements financiers ainsi que pour sensibiliser et inciter davantage ceux qui président à l'élaboration des politiques et la société civile à œuvrer pour le développement complet du jeune enfant. Une approche multisectorielle de la petite enfance visera à renforcer la collaboration et la communication entre l'État et ses principaux partenaires. Des outils de recherche, de suivi et d'évaluation intégrés seront mis au point dans le cadre de systèmes de données plus larges afin de pouvoir faire régulièrement le point sur l'évolution de la situation des jeunes enfants et de leur environnement.

19. Le deuxième projet contribuera à améliorer l'accessibilité et la qualité des services dispensés au jeune enfant en vue de favoriser l'acquisition d'un savoir axé sur lui, de lui faire prendre de saines habitudes, de le préparer à la vie active et d'améliorer ses résultats scolaires. Les actions prévues comprennent la normalisation, la coordination et l'expansion des mécanismes de formation de ceux dont le travail consiste à s'occuper des jeunes enfants afin d'améliorer la qualité des soins dispensés aux enfants, de les stimuler davantage et de les rendre plus aptes à l'acquisition de savoir. Il sera pourvu aux questions prioritaires de survie par le renforcement de la qualité des soins prénatals, par la gestion des grossesses à haut risque et au moyen de programmes pilotes de transmission de la mère à l'enfant. On améliorera les compétences des agents de santé communautaires afin de les rendre à même de mettre en œuvre le protocole pour la gestion intégrée des maladies de l'enfance. L'UNICEF s'emploiera, en collaboration avec les partenaires nationaux, à suivre de très près et à appeler l'attention sur les taux d'immunisation et de mortalité infantile. Sur l'ensemble du territoire de l'île, des améliorations seront apportées aux centres d'étude et d'information sur la petite enfance à coup de réaménagements et d'approvisionnements en fournitures ainsi que par l'organisation d'activités de formation en vue d'assurer des services intégrés aux institutions qui s'occupent des jeunes enfants et aux familles. Des efforts seront faits pour favoriser une intégration suffisante afin qu'une volonté de soutien mutuel anime le personnel de santé et les agents et établissements dispensateurs de soins aux jeunes enfants.

20. Le troisième projet visera à renforcer le rôle des parents et des collectivités dans les soins aux jeunes enfants et leur développement par le lancement et la coordination d'interventions en éducation parentale et par des mécanismes d'appui. Une aide sera fournie à l'État et aux ONG partenaires dans le but d'améliorer le savoir, les comportements et les pratiques des parents et autres responsables afin que les jeunes enfants, et en particulier les enfants à risque et vulnérables, puissent recevoir les soins, le soutien et la protection dont ils ont besoin. Des efforts de renforcement des capacités, de sensibilisation et de mobilisation sociale seront faits de façon à ce que les familles et les collectivités soient bien informées, dotées de moyens d'action et capables de mieux soigner et protéger leurs enfants. L'intégration des initiatives d'aide à la petite enfance dans les efforts plus larges de développement des communautés sera encouragée et soutenue.

21. Il sera fait appel aux ressources ordinaires pour promouvoir l'élaboration de politiques et de textes de lois et pour soutenir l'approche multisectorielle, le

renforcement institutionnel, l'établissement de programmes d'étude et le renforcement des moyens d'action des institutions de visite à domicile et de soins aux jeunes enfants. Le financement des efforts de sensibilisation et de participation se fera par appel aux ressources diverses, celui de la recherche opérationnelle et de la mise à grande échelle au moyen d'initiatives financées par les ressources ordinaires.

22. *Développement et participation des adolescents.* Le programme cherchera à résoudre les problèmes que représente le fait que l'on manque, en dehors des services de santé génésique, de services holistiques suffisants et adéquats, que l'accès à l'information et aux mécanismes d'appui pour l'acquisition d'aptitudes à la vie active est insuffisant, que les comportements à haut risque tels que violence, agression, dépression, abus de drogue et d'alcool et suicide sont monnaie courante, que l'impact de l'épidémie de VIH/sida sur ce groupe d'âge est élevé, qu'il y a peu d'espaces et de possibilités de participation véritable et que les mécanismes de coordination et d'orientation manquent de force. Le programme consiste en trois projets, qui sont: a) mise en place d'un environnement d'orientation et de programmation porteur; b) renforcement des moyens d'action des familles, des collectivités et des institutions; c) intensification de la participation des adolescents. Les principaux résultats attendus sont, notamment, une meilleure qualité de l'information et des ressources pour les adolescents; une réduction des comportements à haut risque et leur remplacement par l'acquisition d'aptitudes à la vie active, une réduction de la prévalence du VIH/sida parmi les adolescents et la mise en place d'un cadre amélioré d'orientation et de coordination dans lequel une place centrale est faite à la participation des adolescents.

23. Le premier projet favorisera la création de cadres d'orientation et de planification de nature à répondre aux besoins de développement et de participation des adolescents par la conception de mesures législatives attentives à leurs droits et à leurs aspirations pour réguler et améliorer l'accès aux services. Les efforts de coordination seront renforcés afin de réunir, pour la discussion de questions qui concernent les adolescents, des représentants de l'État, des ONG et de la société civile ainsi que des organismes donateurs et du secteur privé. Le projet plaidera aussi pour une augmentation des engagements à tous les niveaux en faveur d'initiatives qui soutiennent le développement et la participation des adolescents, un accent particulier étant mis sur l'acquisition de moyens d'entrer dans la vie active et un meilleur accès à l'information sur la prévention du VIH. Le projet soutient aussi la possibilité d'un meilleur accès à une éducation de qualité, y compris la réintégration d'adolescents à risque dans le système scolaire. Des outils de recherche, de suivi et d'évaluation intégrés seront mis au point pour encourager l'innovation dans le secteur et pour mesurer les changements intervenus dans la situation des adolescents et leur environnement.

24. Le deuxième projet visera à doter les familles, les collectivités et les institutions de moyens accrus pour fournir aux adolescents les soins et le soutien dont ils ont besoin. Les institutions pertinentes seront renforcées en vue de les rendre capables de fournir aux adolescents des services qui répondent à leurs préoccupations et qui comprendront un accès plus large à l'information sur la prévention du VIH, le but étant de les inciter, et en particulier les garçons, à un comportement positif. Une programmation à vocation préventive sera appliquée par la mise au point et l'exploitation de systèmes de dépistage précoce et d'aiguillage à l'intention des

adolescents menacés par l'abandon scolaire, les mauvais traitements et l'exploitation sexuelle, l'exposition au VIH et le basculement dans la délinquance et la violence.

25. Le troisième projet visera à promouvoir et à soutenir l'aménagement d'espaces et le développement de capacités de réelle participation des adolescents, ce qui se fera essentiellement par un renforcement de leur volonté et de leur capacité de participation au sein de structures nationales, communautaires, institutionnelles et familiales. Il s'agira principalement, dans ce projet, d'encourager la participation à la fois comme stratégie de contribution à la réalisation d'autres objectifs du programme et comme une fin en soi. Dans le même temps, on renforcera les capacités des familles, des collectivités, des ONG et des institutions afin qu'elles soient en mesure de comprendre, d'accepter et de promouvoir la participation des adolescents.

26. Les ressources ordinaires seront utilisées pour améliorer les mécanismes de coordination, pour favoriser la réalisation de travaux de recherche, d'évaluation et d'innovation prioritaires en participation des adolescents et pour financer le renforcement institutionnel et la mise en place de capacités. Les activités de sensibilisation, la formation au rôle de parent, les programmes d'appui ainsi que l'aménagement d'espaces et le développement des possibilités de participation seront financés au moyen de ressources diverses.

27. *Politique, sensibilisation et attention et protection spéciales.* Le programme aura pour objectif de trouver réponse aux problèmes que sont : la fragmentation de la politique sociale, l'insuffisance des ressources d'origine nationale prévues pour des dépenses de secteur social productives, le manque de coordination dans l'application des normes et politiques en vigueur, la lenteur excessive de l'acceptation, à tous les niveaux, de la place centrale qui doit être faite aux droits de l'enfant et, enfin, la proportion de plus en plus grande d'enfants exposés au risque de mauvais traitements et d'exploitation sexuelle à des fins commerciales, qui vivent avec le VIH/sida et qui ont maille à partir avec la justice. Le programme comprend trois projets : a) mise en place d'un cadre d'orientation et de planification porteur; b) sensibilisation, communication et mobilisation; c) interventions d'attention et de protection spéciales prioritaires. Les principaux résultats escomptés comprennent une plus grande productivité et un plus grand impact des dépenses dont l'enfant est le premier destinataire, une amélioration des articulations entre secteurs dans l'élaboration de politiques et de dispositions législatives larges et holistiques pour les enfants, une augmentation du nombre de partenaires en sensibilisation à tous les niveaux, en particulier dans la société civile et le secteur privé, une réduction du nombre de cas de mauvais traitements et d'exploitation sexuelle des enfants et la mise en place d'un cadre réglementaire et directif amélioré pour les juges des mineurs, ce qui devrait contribuer à freiner la progression de la délinquance.

28. Le premier projet visera à promouvoir la réforme de l'appareil directif et juridique en vue d'imposer le respect des droits de tous les enfants en renforçant, en accélérant et en contribuant à soutenir le rythme de la mise en place de politiques et de réformes juridiques «amicales aux enfants», avec attention particulière à la loi sur les soins et la protection à assurer aux enfants ainsi qu'à la réforme de la justice pour mineurs. Une aide sera fournie pour l'établissement et l'utilisation de cadres directifs et institutionnels appropriés pour les droits des enfants et pour le renforcement des capacités en matière d'élaboration et d'analyse de la politique sociale, de recherche et d'évaluation. Une réponse au problème de l'exclusion, et

notamment des enfants handicapés, sera recherchée par voie de mesures législatives et autres interventions. L'UNICEF soutiendra le Gouvernement dans le suivi et l'application des engagements pris en vertu de conventions, d'accords et de déclarations de portée internationale, en particulier de la Convention relative aux droits de l'enfant et du document issu de la session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants.

29. La composante Élaboration des politiques et mobilisation sociale, à vocation intersectorielle, appuiera la mise en place du cadre législatif, politique, administratif, et financier nécessaire à la réalisation des droits des enfants et des femmes. L'UNICEF cherchera à rallier la coopération de tout le système des Nations Unies aux activités déployées pour atténuer les disparités régionales et intra-urbaines, renforcer les capacités des institutions centrales et provinciales et celles des ONG de faire face aux problèmes qui se posent aux enfants et aux femmes, décentraliser la gestion des programmes et autonomiser les collectivités et les familles.

30. Le troisième projet contribuera, par un renforcement de l'appareil législatif et directif ainsi que des moyens d'action des dispensateurs de soins et des prestataires de services, à garantir les droits des enfants qui ont besoin d'une attention et d'une protection spéciales. Un appui sera fourni pour l'élaboration et la mise en place d'un appareil normatif, politique et juridique à l'intention des enfants auxquels une attention et une protection spéciales sont nécessaires. Tout particulièrement à l'intention des orphelins et des enfants vulnérables victimes du VIH/sida et de ceux qui subissent de mauvais traitements et des violences sexuelles, il est prévu de renforcer les prestations de services à l'aide d'interventions ciblées et holistiques et la portée en sera étendue par la mise en place des capacités appropriées. Ceci se fera parallèlement au renforcement des moyens dont disposent les parents, les dispensateurs de soins, les familles et les collectivités pour prendre soin de ces enfants. Une aide sera fournie à la recherche opérationnelle et aux évaluations en vue de recenser, de documenter et de développer les meilleures pratiques, les meilleures normes et les meilleurs modes de fourniture de services à ces enfants.

31. Le financement de l'élaboration de l'appareil directif et juridique, des activités de sensibilisation, de plaidoyer et de mobilisation sociale ainsi que de recherche se fera par prélèvement sur les ressources ordinaires. On réservera les ressources diverses aux réformes institutionnelles, à la formation et au renforcement des capacités ainsi qu'à l'aide aux programmes conçus pour les enfants auxquels une attention et une protection spéciales sont nécessaires.

32. Les coûts transsectoriels comprendront les coûts de mise en œuvre que l'on ne peut pas attribuer à tel ou tel programme mais qui sont manifestement liés à leur exécution. Ils seront utilisés principalement comme appui programmatique et opérationnel pour assurer au programme de pays une efficacité d'exécution et de gestion.

Suivi et évaluation

33. Un plan intégré de suivi et d'évaluation portera sur quatre domaines clés : a) mécanismes de suivi des projets; b) suivi et analyse de données sociales et économiques axées sur les enfants; c) recherche et évaluation; d) renforcement des capacités. Les mécanismes de suivi des projets permettront, au moyen de tournées

d'inspection, par le contrôle continu des activités et par des rapports d'évaluation, de suivre l'évolution des indicateurs de base en ce qui concerne les résultats et l'impact obtenus. On considérera notamment, comme indicateurs représentatifs, le champ couvert par la fourniture de soins de qualité aux jeunes enfants; l'élaboration et l'utilisation de protocoles de programmes, de normes, de matériaux et d'autres ressources propres à mettre les adolescents en confiance; le degré d'application de la loi relative aux soins et à la protection à assurer aux enfants et d'autres mesures prises à l'intention des enfants; la réduction des cas de transmission du VIH de la mère à l'enfant ainsi que d'un adolescent à l'autre. Le suivi des données sociales et économiques axées sur les enfants se poursuivra par des mises à jour des évaluations et analyses de situation, par la gestion de bases de données concernant les indicateurs ainsi que par l'analyse, l'utilisation et la diffusion de données pour l'élaboration des politiques, spécialement dans le domaine des dotations et dépenses budgétaires pour les enfants. Les travaux de recherche et d'évaluation aideront à mieux discerner les meilleures pratiques et à mieux dégager les enseignements à retenir ainsi qu'à mettre en lumière les adaptations à apporter au programme afin que les ressources soient utilisées de manière plus productive. Il y aura en moyenne une ou deux évaluations par an, notamment en ce qui concerne l'appréciation du savoir que les dispensateurs de services auront acquis afin de faire en sorte que les programmes conçus pour les enfants soient bien exécutés; en ce qui concerne les démarches novatrices suivies pour développer la volonté de participation chez le jeune enfant et l'adolescent; en ce qui concerne la manière dont les adolescents perçoivent le risque; en ce qui concerne, enfin, l'impact des interventions pilotes sur les jeunes enfants et la capacité de mise à grande échelle. Les bilans annuels et l'examen de mi-parcours prévu pour 2004 seront utilisés pour présenter les conclusions de l'évaluation et pour envisager de nouveaux thèmes. Des activités de formation et de renforcement des capacités en suivi et en évaluation sont prévues pour un certain nombre de partenaires nationaux.

Collaboration avec les partenaires

34. Une collaboration est prévue entre le programme de pays et des partenaires du Gouvernement aussi incontournables que les Ministères de la santé, de l'éducation et de la culture, des affaires locales, de la jeunesse et du développement des collectivités, de la sécurité nationale, de la Justice et des finances, le Cabinet du Premier ministre, l'Institut de statistique de la Jamaïque et le Bureau des questions féminines, dont il est attendu qu'ils agissent sur la conception et l'impact des orientations et des programmes afin de maintenir plus systématiquement le cap de l'approche par les droits. Ceci impliquera une concertation pour les consultations et la recherche opérationnelle, le partage des meilleures pratiques et les leçons à retenir ainsi qu'une participation à la mise sur pied des programmes.

35. En œuvrant avec et par le système des Nations Unies et d'autres organismes bilatéraux et multilatéraux, l'UNICEF procédera dans un esprit de collaboration pour veiller à ce que les droits des enfants fassent l'objet d'une attention suffisante dans l'Évaluation commune de pays et dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi que dans divers groupes de travail thématiques. Les interventions dans le domaine du VIH/sida viendront se greffer sur l'aide fournie par l'ACDI (Agence canadienne de développement international), l'USAID (United States Agency for International Development) et la Banque mondiale afin

d'atteindre ainsi un niveau élevé de synergie. La participation et les concours financiers apportés par la Banque de financement des Caraïbes, par la BID (Banque interaméricaine de développement) ainsi que par la Banque mondiale, le DfID (United Kingdom Department for International Development) et l'USAID au secteur de l'enseignement primaire ont donné à l'UNICEF la possibilité de concentrer son action sur le développement du jeune enfant. Y collaboreront aussi, notamment, l'ACDI et la Fondation Bernard Van Leer. L'UNICEF continuera à soutenir les efforts du Ministère de l'éducation et de la culture, aidé en cela par le DfID, en vue d'adopter une approche de portée sectorielle.

36. L'attention et l'aide dont commencent à faire l'objet le développement et la participation des adolescents, et notamment la prévention du VIH/sida, viendront compléter les interventions de santé génésique dont le Fonds des Nations Unies pour la population, l'USAID et d'autres partenaires sont les promoteurs. Dans le domaine de l'attention et de la protection spéciales que nécessitent certains enfants, l'UNICEF apportera un complément aux travaux qu'entreprennent actuellement l'ACDI, le DfID et la BID sur les conflits sociaux, la réforme de l'appareil juridique et le renforcement du cadre législatif et réglementaire. Il continuera par ailleurs à collaborer avec les ONG et la société civile et à mobiliser leurs énergies en vue de les amener à se faire à leur tour mobilisateurs et avocats au service de la cause des droits des enfants et des femmes et il le fera également, au niveau des collectivités et des familles, avec les co-exécutants du programme. L'entrée en scène progressive du secteur privé comme associé vise à mobiliser l'effet multiplicateur de ses apports aux programmes par le biais du développement du jeune enfant ainsi que de la prévention du VIH/sida et des violences entre adolescents.

Gestion des programmes

37. Le PIOJ et l'UNICEF mettront sur pied et coparraineront un comité de coordination du programme de pays, dont feront partie les secrétaires permanents des grands ministères et les directeurs exécutifs d'organismes et d'instituts d'État, ainsi qu'un certain nombre d'ONG. Ce comité se réunira périodiquement pour faciliter la coordination et les articulations entre les divers partenaires associés dans la réalisation du programme, à savoir l'État, les ONG, la société civile, les bailleurs de fonds et les Nations Unies; pour mesurer les progrès et les réalisations de chaque plan d'action du programme; pour veiller à la bonne application des stratégies du programme et à la réalisation des objectifs; et pour contrôler l'utilisation et la liquidation de l'aide en espèces. Le PIOJ et l'UNICEF organiseront et dirigeront conjointement des réunions annuelles de planification et d'analyse de même qu'un examen de mi-parcours plus complet en 2004. Le comité veillera à ce qu'il y ait accord sur les changements annuels et à mi-parcours qu'il serait recommandé d'apporter à la structure et à l'orientation du programme de pays. Le travail du Comité sera complété par des mécanismes de gestion et de coordination établis pour chacun des divers programmes.

Tableau

Liens entre le budget-programme, les effectifs et les dépenses de personnel

Pays : Jamaïque
Programme : 2002-2006

Domaine d'activité et source de financement	Budget-programme (en milliers de dollars É.-U.)		Postes ^a							Dépenses de personnel ^b (en milliers de dollars É.-U.)						
	RO	AR	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG	Total	AI	Local	Total
Ressources ordinaires																
Développement du jeune enfant	560 000		560 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Développement et participation ¹ politique, sensibilisation et attention ²	549 000		549 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses intersectorielles	1 014 000		1 014 000	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	650 317	0	690 317
Total RO	3 020 000		3 020 000	0	0	0	1	0	0	1	1	4	6	690 317	330 992	1 521 398
Autres ressources																
Développement du jeune enfant		3 140 000	3 140 000	0	0	0	0	0	0	0	2	1	3	0	792 102	792 102
Développement et participation ¹ politique, sensibilisation et attention ²		2 130 000	2 130 000	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2	0	529 292	529 292
Dépenses intersectorielles		1 500 000	1 500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		210 000	210 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total AR		6 980 000	6 980 000	0	3	2	5	0	1 321 334	1 321 394						
Total général																
RO + AR	3 020 000	6 980 000	10 000 000	0	0	0	1	0	0	1	4	6	12	690 317	2 152 386	2 842 703
Budget d'appui au programme		Dépenses d'exploitation	640 471	0	0	0	0	0	0	0	1	2	4	7	830 019	1 261 457
		Effectifs		0	0	1	0	0	0	0	1	2	4	7		
Total général (RG + AR + BAP)				0	0	1	1	0	0	2	6	10	18	1 520 336	3 413 843	4 934 179
		Nombre de postes et dépenses de personnel :														
		Cycle de programmation en cours								2	5	8	15			
		À la fin du programme proposé (à titre indicatif seulement)								2	6	10	18	1 520 336	3 413 843	4 934 179

RO = ressources ordinaires; AR = autres ressources; AI = administrateur international; AN = administrateur national; SG = services généraux; BAP = budget d'appui au programme.

^a Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, appuie le programme de pays dans son ensemble.

^b Non compris les postes temporaires et les heures supplémentaires.

¹ Développement et participation des adolescents.

² Politique, sensibilisation, attention et protection spéciales.

